

## Aux Présidents de clubs

Method, le 19 octobre 2016

### CONVOCATION OFFICIELLE

En application des dispositions statutaires, le Comité Central a le plaisir de convoquer les Présidents de Club pour

#### L'ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE CLUB (APC) 2016

MARDI 22 NOVEMBRE 2016

Bâtiment du Service de l'Education Physique et du Sport  
Ch. Maillefer 35, 1018 Lausanne (3<sup>e</sup> étage)

dès 19 :30      Contrôle du droit de participation, signature de la liste de présence et retrait du matériel de vote

à 20 :00      OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

- Ordre du jour :
- 1.- Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs
  - 2.- Résultats des comptes généraux AVB saison 2015/2016
  - 3.- Résultats des comptes de la Commission des Arbitres AVB, de la Caisse de Compensation Arbitrage et de la Caisse de OT saison 2015/2016
  - 4.- Résultats des comptes de la Commission Discipline et Protêt AVB saison 2015/2016
  - 5.- Rapports des vérificateurs des comptes
  - 6.- - Votations sur les comptes 2015/2016  
- Décharge aux vérificateurs et responsables concernés

- 7.- Votation sur les nouveaux statuts (qui ont été adressés aux clubs par e-mail le 10 juin 2016)
- 8.- Votation sur le nouveau règlement de la CDP qui vous est adressé par e-mail ce jour
- 9.- Divers


Aucune proposition de club concernant l'ordre du jour ne nous étant parvenue dans le délai statutaire du 01.09.16 - art. 20.3 SC AVB, celui-ci est donc considéré comme accepté.

IMPORTANT : Le droit de participation à l'APC, l'obligation d'y participer, le droit de vote et la répartition des voix sont régis par les art. 20.1 et 20.5 des Statuts Centraux AVB.

Présentation obligatoire de la licence pour la saison 2016/2017 pour tous les présidents ou remplaçants ; ces derniers devront être membres du comité du club et munis d'une **procuration écrite valablement signée**, faute de quoi le club sera considéré comme non représenté (\* selon formulaire d'inscription 2016/2017).

#### AVB – Le Secrétariat

La Secrétaire :  
  
V. Kees

Le Président :  
  
J. Fernandez Utgez

L'ensemble des comptes 2015/2016 parviendront aux clubs par courrier séparé

Envoi par mail :

- Nouveau règlement CDP
- Copie de la présente convocation

Déjà reçu :

- Les nouveaux statuts avec les remarques de Me Vittoz